

# 25<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE CHARTREUSE



LES 18 ET 19 AOUT 2018



## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 09 Juillet 2018**

Ouverture des engagements : **Mercredi 18 juillet 2018**

Clôture des engagements : **Lundi 06 août 2018** (cachet de la poste faisant foi)

Parution du carnet d'itinéraire : **Dimanche 12 août 2018 à 8h00 Bar chez Mireille – PMU – 13 rue Pasteur 38 380 St Laurent du Pont**

Dates et heures des reconnaissances : **Dimanche 12 août 2018 et vendredi 17 aout 2018 de 8h00 à 18h00**

Vérifications des documents le : **Samedi 18 août 2018 à 7h30 à 11h15 au Cinéma le Cartus Place de l'église 38380 St Laurent Du Pont**

Vérifications des voitures le : **Samedi 18 août 2018 à 7h45 à 11h30 Lieu : Cinéma le Cartus Place de l'église 38 380 St Laurent Du Pont**

Heure de mise en place du parc de départ le : **Samedi 18 août 2018 à 8h00 Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent Du Pont**

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : **Samedi 18 août 2018 à 11 h 00 au PC Centre social 38 380 St Laurent Du Pont tél. 04-76-55-20-28**

Publication des équipages admis au départ le : **samedi 18 août 2018 à 12h45 Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent Du Pont**

Publication des heures et ordres de départ le : **samedi 18 août 2018 à 12h45 Place du 19 mars 1962 38 380 St Laurent Du Pont**

Départ de : la 1<sup>ère</sup> voiture Etape 1 **samedi 18 août 2018 à 13h15 Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent Du Pont**

Publication des résultats partiels le : **½ heure après l'arrivée du dernier concurrent, le samedi 18 août 2018**

Départ de : la 1<sup>ère</sup> voiture Etape 2 **Dimanche 19 août 2018 à 7h30 Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent Du Pont**

Arrivée finale du rallye 1<sup>ère</sup> Voiture **Dimanche 19 août 2018 à 12h39 Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent Du Pont**

Vérification finale le **Dimanche 19 août 2018** à l'arrivée du rallye, **ATELIER JACQUES POINT ZA de Fraidière 38380 St Christophe sur Guiers - Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC**

Publication des résultats du rallye le **Dimanche 19 août 2018 Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent Du Pont ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent**

Remise des prix le **dimanche 19 août 2018 à 16h00 Salle des fêtes du Revol 38380 St Laurent du Pont**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 25<sup>ème</sup> Rallye de Chartreuse en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le **26/06/2018** sous le numéro **R31** et par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro 501** en date du **26/06/2018**.

### *Comité d'Organisation*

---

CORAC Co-Président : M. CAYER BARRIOZ Serge et Secrétaire Melle POINT Dominique  
Secrétariat du Rallye, Adresse : CORAC 15 chemin de l'Enclos 38 380 Miribel Les Echelles  
Téléphone : 06-08-24-71-75 Mail : [rallyedechartreuse@gmail.com](mailto:rallyedechartreuse@gmail.com)  
Site internet : <http://www.rallyedechartreuse.com>

Permanence du Rallye : ASA Dauphinoise Maison des Sports  
Lundi au jeudi 13h30-17h00 Vendredi 13h30-18h30  
7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS 04 76 33 09 63

Site internet -> [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com) Mail : [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com)

### *Organisateur technique*

---

Nom : CORAC

Adresse : CORAC 15 chemin de l'Enclos 38 380 Miribel Les Echelles

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Emmanuel VEYRET Licence n° 01316
Commissaires Sportifs :	Armand AGOSTINHO Licence n° Isabelle FAGOT Licence n° 172694
Directeur de Course :	Denis MOCELLIN .Licence n°03310
Directeur de Course Adjoints :	Patrick GAGNAIRE Licence n°03062 Philippe OLIVARI Licence n°07363
Commissaire Technique Responsable :	Olivier CAPPELLETTI Licence n° 134399
Commissaires Techniques Adjoints :	Yannick MARTIN Licence n° 138098 Loys BORDERON .Licence n°183288 Christian RACHEX Licence n° 44181 Sylvie DALPAOS .Licence n° 233751
Chargés des relations avec les concurrents :	Emilie TRAMONT Licence n° 179234 Valérie JEUNE Licence n°161099 Jean-Paul MAILLET Licence n°227350
Médecin Chef	Jean-Michel GUILLET
Observateur	Michel PETTEX Licence n°03307

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye de Chartreuse compte pour la Coupe de France des Rallyes 2018 coéf. 2, le championnat du Comité Rhône-Alpes 2018 et le Challenge Patrice Montagnat de l'ASA Dauphinoise.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise ([www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)).

Pour les vérifications administratives qui auront lieu : **le Samedi 18 août 2018 de 7h30 h à 11h15 - Cinéma le Cartus place de l'église 38380 St Laurent Du Pont**

Les vérifications techniques auront lieu : **le Samedi 18 août 2018 de 7h45 à 11h30 - Cinéma le Cartus place de l'église 38 380 St Laurent Du Pont**

Les vérifications finales seront effectuées à **l'ATELIER JACQUES POINT Z.A de Fraidière 38380 ST Christophe sur Guiers.**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **Rallye de Chartreuse** devra remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne soit en passant par le site de l'ASA Dauphinoise (lien [ffsa-inscriptions](http://ffsa-inscriptions.org)) soit directement sur le site [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org), puis **l'imprimer** et le renvoyer **l'ASA DAUPHINOISE** Maison des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS, accompagné du règlement des droits d'engagements ou plus tôt **le lundi 18 juillet** et au plus tard le **Lundi 06 août 2018** (cachet de la poste faisant foi).

*Attention :* Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org) reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.

50 % dans tous les autres cas

Les chèques seront mis en banque le mardi 07 août 2018

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance aux Echelles (suivant le plan)

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Chartreuse représente un parcours de 223.20 km.

Il est divisé en 2 étapes et 2 sections par étape

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,00 km.

Les épreuves spéciales sont les suivants :

ES 1-3	Merlas	2 Passages	5.60 Km
ES 2	St Franc	1 Passage	5.20 Km
ES 4-6	Miribel Les Echelles	2 Passages	6.50 Km
ES 5	Grand Vivier	1 Passage	10.60 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 6.2.1P. ATTENTION

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

**Dimanche 12 août 2018 et vendredi 17 août 2018 de 8h00 à 18h00**

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

### 7.5P EPREUVES SPECIALES

**7.5.1P** Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

**7.5.17.3P** Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

**Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.**

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Primes cumulables : Scratch, classe  
Coupes non cumulables

### CLASSEMENT SCRATCH

1 <sup>er</sup>	400 €
2 <sup>ème</sup>	300 €
3 <sup>ème</sup>	200 €

### FEMININE

1 <sup>ère</sup>	310 €
2 <sup>ème</sup>	180 €
3 <sup>ème</sup>	120 €

### CLASSES

CLASSES	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>
- 4 Partants	155 €						
4 à 9 Partants	310 €	180 €	120 €	Coupe			
10 à 15 Partants	310 €	180 €	120 €	90 €	Coupe	Coupe	
+ de 15 Partants	310 €	180 €	120 €	90 €	60 €	Coupe	Coupe

- \* 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch
- \* 1 Coupe à chaque podium de classe
- \* 1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye
- \* Les coupes seront confondues pour les classes suivantes : A7S –A7K –A7 / A6K –A6 / A5K/A5
- \* Les primes seront séparés pour les classes suivantes : A7S –A7K –A7 / A6K –A6 / A5K/A5

**La remise des prix se déroulera le dimanche 19 août 2018 à  
16h00 Salle des fêtes du Revol 38380 St Laurent du Pont**

Un pot sera offert après la remise des prix par le CORAC